

# LES DEBATS

## LA MIXITÉ SEXUÉE DANS L'ANIMATION

**Dans les années 1980, la décentralisation a freiné le processus de professionnalisation dans lequel est engagé le métier d'animateur-animatrice. Cependant, du fait des conditions objectives de travail de ce métier et de la conception différenciée des genres, elle a aussi eu pour conséquence de contribuer à la féminisation de l'emploi dans l'animation. L'analyse actuelle des motivations pour exercer les métiers de l'animation révèle la présence d'une double dichotomie sexuée relative aux pratiques et aux logiques d'action. Par ailleurs, l'étude de la mixité dans l'espace professionnel des métiers de l'animation permet de mettre au jour l'exigence de la mixité, la division sexuelle du travail et certaines inégalités entre hommes et femmes dans ce secteur.**

**Magalie Bacou**

**Doctorante en sociologie et membre des laboratoires CNRS-CERTOP  
et de l'équipe Simone/Sagesse**

**Maison de la recherche, université de Toulouse-Le Mirail**

**5, allées Antonio Machado**

**31058 Toulouse Cedex 9**

**Courriel : [magalie.bacou@free.fr](mailto:magalie.bacou@free.fr)**

## LE POIDS DE LA REPRÉSENTATION DANS L'ANIMATION

Depuis plusieurs décennies, le métier d'animateur-animateur a connu nombre d'évolutions ; progressivement, il s'est orienté vers une détermination homogène de ses conditions objectives de travail. Ainsi, il est entré dans un « processus de professionnalisation<sup>1</sup> ». Cette évolution tend vers une stabilisation, voire une fonctionnarisation<sup>2</sup> de l'animation socioculturelle. Mais à partir des années 1980, les lois de décentralisation ont impliqué bien des conséquences sur l'activité d'animateur-animateur. Le processus d'institutionnalisation de l'animation s'est ralenti et, dès le début des années 1990, les emplois précaires et à temps partiel sont devenus de plus en plus fréquents. Par ailleurs, les années 1980 ont marqué le début de la féminisation du métier.

Cette féminisation s'explique en partie par la conception différenciée des sexes. À chaque sexe biologique correspond un rôle social spécifique désigné par la notion de « genre », et l'on considère que l'ensemble du groupe social est réparti en deux groupes sociaux distincts : les hommes et les femmes. Leurs activités, leurs ressources, leurs pratiques « et autres comportements sont différenciés suivant le principe de la distinction (culturelle et non naturelle) entre le féminin et le masculin. Contrairement au sexe biologique, le genre suppose donc un apprentissage et une socialisation précoce. C'est dès l'enfance que garçons et filles apprennent à endosser le rôle social spécifique qui sera le leur tout au long de leur existence<sup>3</sup> ». La différenciation des genres entraîne une hiérarchisation entre hommes et femmes. Les rapports sociaux entre les sexes sont donc antagoniques et des inégalités s'observent dans toutes les sphères de la société, notamment dans la sphère professionnelle.

Ce processus de féminisation et la décentralisation débutent de manière concomitante. Ainsi, on peut considérer que le désengagement de l'État a entraîné, en partie, la féminisation du métier. En effet, dans une conception duale et catégorisée des sexes, les femmes sont valorisées pour la manière dont elles gèrent l'espace domestique qui leur est assigné et les hommes n'obtiennent une reconnaissance sociale que par le biais de leur activité professionnelle. Or, avant la « re-localisation<sup>4</sup> », les hommes pouvaient penser que leur métier serait entièrement institutionnalisé et qu'ils bénéficieraient alors d'une certaine reconnaissance professionnelle. Mais le désengagement relatif de l'État a marqué une rupture en réduisant considérablement les possibilités de professionnalisation de l'animation. N'étant plus considérée comme une activité valorisante professionnellement, l'animation ne permet donc plus d'accéder à la reconnaissance sociale à laquelle aspirent nombre d'animateurs de sexe masculin, ce qui a contribué à leur désaffection relative pour ce métier.

En outre, il est notable que jusqu'aux années 1970, dans la philosophie relationnelle adultes/enfants, la place faite à l'autorité était prépondérante. Du fait de

1. MIGNON J.-M., *Le métier d'animateur*, Syros/La Découverte, coll. « Alternatives sociales », Paris, 1999 ; AUGUSTIN J.-P., GILLET J.-C., *L'animation professionnelle : histoire, acteurs, enjeux*, L'Harmattan/INJEP, coll. « Débats Jeunesses », Paris, 2000, p. 113.

2. POUJOL G., *Guide de l'animateur socioculturel*, Dunod, coll. « Guides », Paris, 2000, p. 214.

3. FORTINO S., *La mixité au travail*, La Dispute, coll. « Le genre du monde », Paris, 2002, p. 9.

4. AUGUSTIN J.-P., GILLET J.-C., *op. cit.*, p. 66.

la conception différenciée des sexes, des « qualités féminines » sont attribuées aux femmes et des « qualités masculines » aux hommes, dont l'« autorité naturelle ». Aussi les hommes paraissaient-ils mieux placés pour travailler dans l'animation et s'occuper d'enfants. Mais la philosophie relationnelle adultes/enfants a évolué et, dans le rôle attribué aux animateurs-animateuses, la place accordée à l'autorité est devenue moins importante que celle du « maternage » et de la fonction récréologique. Les femmes, compte tenu de leurs « qualités féminines », semblent alors mieux placées pour s'occuper des enfants. Cette évolution du rôle social attendu des animateurs-animateuses constitue aussi un facteur explicatif de la désaffection masculine. Parce que le rôle autoritaire attribué aux hommes ne correspond plus aux attentes sociales, on observe une diminution de la reconnaissance sociale, qui induit une moindre motivation des hommes pour travailler dans l'animation.

Plus de quarante ans après le début du processus de professionnalisation du métier, selon nombre de personnes travaillant dans l'animation, celui-ci souffre d'un manque de reconnaissance. Or, les conditions objectives de travail, les niveaux de formation, le statut et le niveau des salaires sont au fondement de la reconnaissance qu'une société témoigne à une activité professionnelle. Ces éléments contribuent à déterminer l'image d'une activité, fixent sa position parmi les catégories socioprofessionnelles et, par là même, sa place dans la hiérarchie professionnelle et son degré de valorisation. Dans notre société, les hommes ont encore l'obligation de se réaliser principalement dans la sphère publique, donc professionnellement, pour être reconnus en tant qu'hommes. Par conséquent, les caractéristiques d'une activité professionnelle, ses conditions objectives de travail déterminent sa composition sexuée. Aussi, le processus d'institutionnalisation du métier d'animateur-animateuse se poursuit, mais ses conditions objectives de travail demeurent pratiquement inchangées et l'emploi reste en majeure partie féminin.

**Dans notre société, c'est parce que la mixité est un construit social reposant sur la conception différenciée des genres qu'elle ne rime pas avec égalité.**

Par ailleurs, de nombreux travaux montrent que, dans le tertiaire, les postes salariés sont majoritairement occupés par les femmes, mais c'est aussi le cas des emplois précaires et à temps partiel<sup>5</sup>. Par conséquent, le métier d'animateur-animateuse se caractérisant par de nombreux emplois précaires et à temps partiel, sa féminisation ne surprend pas.

5. MARUANI M., *Travail et emploi des femmes*, La Découverte, coll. « Repères », 2000, p. 224.

En conclusion, si la féminisation ou la désaffectation masculine dans l'animation sont probablement la conséquence de la combinaison d'une pluralité d'éléments, la décentralisation, les conditions objectives de travail et l'évolution de la philosophie relationnelle entre adultes et enfants y ont indéniablement contribué.

ITINÉRAIRES DES ANIMATEURS

CENTRES DE VACANCES

« C'est dès l'enfance que garçons et filles apprennent à endosser le rôle social spécifique qui sera le leur tout au long de leur existence. »

REGARDS SUR L'ANIMATION

LES ANIMATEURS BAFA

### DES PRATIQUES DIFFÉRENCIÉES SELON LE SEXE

L'étude que nous avons effectuée révèle que les motivations pour exercer les métiers de l'animation présentent une double dichotomie sexuée.

La première concerne les animateurs-animatrices. Ils/elles disent exercer leur métier de façon provisoire. Mais cette activité professionnelle permet aux animatrices de financer leurs études, qui se situent dans un autre secteur que celui de l'animation. À l'inverse, pour les animateurs, il s'agit du métier qu'ils souhaitent continuer d'exercer, même s'ils ne veulent pas rester simples animateurs à cause des conditions objectives de travail qui ne leur conviennent pas. Certains veulent entreprendre une formation, soit dans l'animation, mais d'un niveau supérieur au BAFA<sup>6</sup>, pour occuper un poste de directeur, soit dans un autre secteur, mais très proche de celui de l'animation. Ainsi, ils pourront (et souhaitent) faire usage de l'expérience acquise en tant qu'animateurs. Leur métier actuel leur servira de tremplin pour atteindre leurs objectifs professionnels.

LES ANIMATEURS DEFA

MIXITÉ ET ANIMATION

L'ANIMATION EN QUESTION

La seconde dichotomie concerne les directeurs et les directrices<sup>7</sup> de centres de loisirs. Le discours des directrices montre qu'elles ont choisi de faire de l'animation leur métier après avoir dû renoncer à leur projet professionnel initial. Les directeurs, eux, ont commencé à travailler dans l'animation parallèlement à leurs études. Mais ils ont choisi de les interrompre pour s'investir totalement dans l'animation, d'en faire leur métier. Pour eux, travailler dans l'animation est donc une décision électorale.

### LA LÉGITIMATION DE LA MIXITÉ SEXUÉE

Malgré la féminisation du métier, ce dernier n'en reste pas moins un espace de travail mixte. La notion de mixité désigne « la mise en coexistence des deux

6. Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur.

7. Les directeurs et les directrices sont plus âgés que les animateurs et les animatrices enquêtés. En effet, la moyenne d'âge pour les animateurs-animatrices est de 23 ans, celle des directeurs-directrices est de 37 ans.

sexes dans un même espace social<sup>8</sup> ». C'est un construit social et historique qui renvoie à la façon dont une société traite la question de la différence des sexes. Ainsi, mettre ensemble ou séparer hommes et femmes n'est jamais un choix neutre, dans la mesure où ce sont les valeurs, les normes sociales, la morale ou encore l'idéologie qui déterminent ce choix. Dans notre société, c'est parce que la mixité est un construit social reposant sur la conception différenciée des genres qu'elle ne rime pas avec égalité. Ainsi, « l'appartenance sexuelle des individus ne perd pas de sa pertinence dans un espace de travail mixte, au contraire<sup>9</sup> ». D'ailleurs, l'étude d'espaces de travail mixtes permet de révéler différentes manifestations de la conception différenciée des genres, et donc aussi des inégalités entre hommes et femmes.

L'analyse des résultats de recherche prouve la présence d'un système de légitimation de la mixité dans l'activité d'animateur-animateur. Ce système est né, en partie, de la féminisation de l'animation. En effet, il y a l'idée que les hommes manquent, ainsi que la volonté de mieux « équilibrer » les équipes du point de vue de leur composition sexuée. En fait, parce qu'il y a bicatégorisation des sexes, des « attributions féminines » et des « attributions masculines » apparaissent. Il en découle une différenciation entre animateurs et animatrices tant au niveau du rôle qu'ils/elles pensent devoir jouer auprès d'enfants qu'à celui des activités qu'ils/elles encadrent. Or, puisqu'il y a différenciation, l'idée de complémentarité s'impose, d'où l'exigence de la mixité. Il s'agit d'une construction sociale particulièrement forte. Mais ces différenciations sexuées entraînent obligatoirement des inégalités, puisque l'on considère qu'il existe, d'une part, des « qualités féminines », donc des « activités féminines » et un « rôle féminin », et, d'autre part, des « qualités masculines », donc des « activités masculines » et un « rôle masculin ».

Les rôles pédagogiques des animateurs et des animatrices sont considérés comme identiques. Cependant, du point de vue éducatif, les animatrices étant perçues comme « plus calmes », « plus conciliantes », « plus affectives » et les animateurs comme « plus dynamiques » et « plus autoritaires », ils/elles rempliraient un rôle différent. C'est le premier argument avancé pour justifier l'exigence de la mixité. Ceci au-delà de la considération selon laquelle hommes et femmes étant différents biologiquement, leur simple présence s'avère nécessaire pour gérer un public mixte. De même, ils/elles sont perçu(e)s comme des repères identitaires masculins et féminins pour les enfants. Mais le discours sur ces différences sexuées est souvent bancal et régulièrement contredit par des contre-exemples. Pourtant, malgré la prise de conscience de ce que ces différenciations sexuées ne se vérifient pas toujours, les préjugés ne sont pas remis en question, ce qui témoigne de la construction sociale des différences sexuées. Néanmoins, ces différences sexuées ne sont pas totalement intériorisées. En effet, pour une minorité d'enquêté(e)s, la mixité est un moyen de montrer aux enfants qu'hommes et femmes font la même chose. La mixité constitue alors une preuve de l'égalité entre les sexes.

Ce sont les activités qui sont ensuite présentées comme argument de légitimation de la mixité. Cette mixité renvoie à une division sexuée du travail, où l'on

8. FORTINO S., *op. cit.*, p. 10.

9. *Id.*, *ibid.*, p. 164.

s'attend à ce que les femmes encadrent plus souvent des activités manuelles, intérieures, et les hommes des activités physiques extérieures. Or, pour le bien-être des enfants, les deux pôles doivent être présents afin de leur assurer la possibilité de faire des activités diversifiées. Mais l'observation participante menée dans le cadre de cette étude montre que, quelle que soit la configuration sexuée des équipes d'animation, les enfants ont toujours autant le choix entre des activités physiques et des activités manuelles.

ITINÉRAIRES DES ANIMATEURS

CENTRES DE VACANCES

REGARDS SUR L'ANIMATION

LES ANIMATEURS BAFA

LES ANIMATEURS DEFA

## **Il se met en place une différenciation entre animateurs et animatrices tant au niveau du rôle qu'ils/elles pensent devoir jouer auprès d'enfants qu'à celui des activités qu'ils/elles encadrent.**

MIXITÉ ET ANIMATION

L'ANIMATION EN QUESTION

Cependant, les animatrices considèrent effectivement qu'elles encadrent le plus souvent des activités manuelles, et les animateurs des activités physiques. Le simple fait qu'en débutant certain(e)s étaient polyvalent(e)s, mais que progressivement chacun(e) se soit cantonné(e) à un rôle sexué montre l'hégémonie de cette norme sociale. De même, bien que certaines animatrices préfèrent encadrer des activités physiques ou disent aimer les deux, et inversement pour les animateurs par rapport aux activités manuelles, dans la pratique, cette norme reste effective. Or, si elle perdure, c'est justement parce que l'on fait en sorte qu'il en soit ainsi. C'est le résultat de la pression des normes sociales qui, de façon plus ou moins consciente, pousse les animateurs et les animatrices à observer un comportement conforme à leur genre. À savoir un rôle actif pour les hommes, qui se traduit par l'encadrement des activités physiques, et un rôle passif ou posé pour les femmes, qui prend forme dans la réalisation d'activités manuelles. Les animateurs-animatrices reproduisent ces schémas différenciés parce qu'ils leur permettent de bénéficier d'une certaine reconnaissance qui, à défaut d'être professionnelle, est sociale. Ce sentiment de reconnaissance génère un sentiment d'appartenance au groupe constitué par l'équipe d'animation. Bien sûr, lors des réunions de préparation, cette division sexuée des tâches peut aussi présenter un intérêt pratique, une manière commode de décider de qui va faire quoi. Mais l'application de ces rôles différenciés renforce, en retour, ce système de légitimation de la mixité.

Par ailleurs, l'étude dévoile la présence d'un système de valeurs et de principes communs. Parmi les grands principes énoncés apparaît celui de la cohérence. C'est l'idée selon laquelle l'équipe d'animation se doit d'être crédible face aux enfants pour être efficace, d'où la nécessité d'une « bonne entente », d'une

« bonne ambiance ». Or, c'est ce qui constitue le troisième argument en faveur de la mixité. En effet, la présence masculine permettrait de réguler l'espace féminin. Ainsi, les hommes seraient garants d'une « bonne ambiance » et donc de la « cohérence », indispensables et indissociables, au sein des équipes d'animation. L'exigence de la mixité fait l'unanimité, mais ses conséquences ne sont pas anodines. Elle influe notamment sur le recrutement, provoquant des inégalités. Les femmes qui postulent pour travailler dans l'animation doivent faire face à une plus grande concurrence que les hommes. Car, parce qu'elles sont plus nombreuses que les hommes à vouloir travailler dans l'animation, l'exigence de la mixité les met en concurrence non seulement avec les hommes, mais aussi entre elles. De plus, il semble que cette situation de double concurrence entraîne chez les directeurs-directrices une plus grande exigence envers les femmes, et plus de tolérance à l'égard des hommes lors des recrutements.

Enfin, l'exigence de la mixité peut être perçue comme ayant un intérêt tout particulier. En effet, l'animation bénéficie d'une faible reconnaissance professionnelle. Or, du fait de la conception bicatégorisée, les femmes paraissent toutes désignées pour travailler dans l'animation « enfants » à cause de leur « fibre maternelle », de leurs « qualités féminines ». Ainsi, c'est grâce à leurs caractéristiques biologiques, « naturelles », voire à leurs compétences acquises dans l'espace domestique, qu'on les juge aptes à s'occuper d'enfants. Or, cela entraîne une non-valorisation de leur emploi, étant entendu qu'elles ne font pas appel à des compétences professionnelles mais « naturelles ». En conséquence, la féminisation à l'extrême de l'animation peut paraître venir conforter cette perception, alors que la mixité peut sembler permettre d'éviter une plus grande dévalorisation des métiers de l'animation. En effet, dans la mesure où la présence d'hommes suggère la présence de compétences acquises dans la sphère professionnelle, la mixité peut apparaître comme la garantie d'une éventuelle reconnaissance professionnelle.